

La crise sanitaire que nous traversons impacte fortement tous les niveaux de l'économie. Pour soutenir ses commerces de proximité et son tissu artisanal, maintenir la vitalité de son territoire et assurer sa diversité économique, la Communauté de communes Bretagne romantique crée le Fonds "Soutenir", doté de 250 000€ et accorde, sous réserve d'éligibilité, une subvention aux petits commerçants et artisans indépendants disposant d'un local commercial

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

L'entreprise doit :

- Avoir été créée avant le 1er mars 2020
- Être localisée sur le territoire de la Communauté de communes Bretagne romantique
- Être indépendante
- Avoir 10 salariés et/ou au plus (hors gérant/apprentis)
- Avoir perçu le Fonds National de Solidarité Volet 1 au titre du mois d'avril
- Disposer d'un local commercial

Sont exclus du dispositif

- Compléments d'activité
- Artisans de la construction
- Pharmacie, médical, paramédical
- Commerces (alimentaires ou non) sur éventaires et marchés
- Vente à distance ou vente à domicile
- Commerce de gros
- Gîtes et chambres d'hôte
- Campings
- Les agences prestataires de services (immobilières, financières, de voyages...)
- Les activités de services à la personne (portage de repas, ménage...)
- Les professions libérales
- Les activités scientifiques et techniques
- Agriculture, transports, industrie, information

UNE AIDE DE COMBIEN ?

Subvention forfaitaire de 1 000 €. Cette aide n'est mobilisable qu'une seule fois par bénéficiaire.

EFFECTUER LA DEMANDE ?

Pour solliciter le Fonds Soutenir, vérifiez les conditions d'éligibilité et déposez votre demande en ligne : www.eebr.fr

Un comité d'élus de la Communauté de communes Bretagne romantique se réunira pour instruire votre dossier.

Votre subvention est versée en une seule fois

VOTRE INTERLOCUTEUR

Espace Entreprises Bretagne romantique

- Mail : fondsoutenir@bretagneromantique.fr
- Tel : 02 23 16 46 46

